

Extrait du CDURABLE.info l'essentiel du développement durable

<http://cdurable.info/2e-journee-nationale-de-l-Education-Environnement-vers-un-developpement-durable-EEDD,3569.html>

Le 28 octobre 2011

2e journée nationale de l'éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD)



Information au DD -
Date de mise en ligne : samedi 27 août 2011

28 octobre 2011
**2^e Journée nationale de
l'Education à
l'Environnement vers un
Développement Durable**

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous

droits réservés

Le Collectif Français d'Education à l'Environnement vers un développement durable (CFEEDD) organise la 2e journée nationale de l'EEDD le 28 octobre 2011, au Palais d'Iéna, siège du Conseil économique, social et environnemental, à Paris. Une journée d'étape vers les prochaines assises de l'EEDD à Lyon en mars 2013. 300 participants y sont attendus.

Un enjeu national constitutionnel

L'éducation à l'environnement et au développement durable vise à sensibiliser, éduquer, et former les citoyens et les acteurs socio-économiques aux enjeux de notre environnement naturel, social, économique, culturel... afin d'éveiller les prises de conscience et favoriser une façon d'agir éco-responsable. Les choix de demain ne sont-ils pas liés aux prises de conscience d'aujourd'hui ? Cet enjeu est inscrit dans notre Charte de l'Environnement de 2004, où « l'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte ».

De cet enjeu, le CESE réaffirme l'importance dans l'avis qu'il publie sur La biodiversité : relever le défi sociétal (29/06/2011 www.cese.fr) où il appelle à une large mobilisation des acteurs et propose de « renforcer les moyens pour l'éducation à l'environnement ». En plus d'affirmer la nécessité d'une politique de l'EEDD forte, pour tous, tout au long de la vie, la 2e journée nationale mobilise les forces actives dans leur diversité, rend visible les actions engagées par les territoires, favorise les initiatives, permet d'apprécier les évolutions en matière de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable.

La société civile, rejointe par des partenaires investis

Depuis plus d'un an, les acteurs [1] composant l'Espace National de Concertation de l'éducation à l'environnement et au développement durable mettent en synergie leurs compétences et investissent de leur temps pour définir des orientations communes, élaborer le cadre d'une nouvelle formation dédiée à l'EEDD avec le Ministère des Sports, identifier le socle d'un état des lieux national des actions EEDD... C'est dans ce contexte que la 2e journée nationale s'ouvre aux parties prenantes de l'ENC, qui témoigneront d'actions multi-acteurs à l'initiative d'entreprises et de collectivités.

Accroître la mobilisation de tous pour conduire l'EEDD au sommet

L'éducation à l'environnement et au développement durable vit et innove grâce à la volonté de certains. Elle ne peut s'intensifier qu'avec la mobilisation de chacun et de tous. Décidé à interpellier la sphère politique pour que l'EEDD soit réellement mise en oeuvre en France - partout - et que tout citoyen soit sensibilisé à ces enjeux - à tous les âges de la vie - le CFEEDD s'empare de la loi constitutionnelle de 2008 pour faire de la 2e journée nationale une étape de la mise au point d'une pétition citoyenne. Pourquoi ? Pour recueillir 500 000 signatures, saisir le Conseil Economique, Social et Environnement sur les questions de l'EEDD en France et présenter l'avis rendu au plus haut niveau politique de notre pays.

Post-scriptum :

Formé depuis 1997, le CFEEDD est une association qui a pour vocation de regrouper les organisations de niveau national (associations d'éducation à l'environnement, associations d'éducation populaire, associations de protection de l'environnement, syndicats d'enseignants,

2e journée nationale de l'éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD)

associations de parents d'élèves, de parcs régionaux, de consommateurs, d'acteurs de la ville...) pour être la plate-forme représentative et reconnue des acteurs de la société civile oeuvrant en faveur du développement de l'éducation à l'environnement en France.

[1] Etat et services déconcentrés, collectivités territoriales, associations, syndicats de salariés, entreprises, acteurs territoriaux organisés